

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2019

Le huit novembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le trente-et-un octobre deux mille dix-neuf, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; LEFEVRE Matthieu ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; TATTEBAUT Michel;

Absents excusés : BRISSY Emmanuelle ; CRÉPEAU Anne-Sophie (pouvoir à F.ANDRIEU) ; LEMPEREUR Christine (pouvoir à P. BOYENVAL) ; DHORNE Dominique (pouvoir à D.HESDIN) ; THÉO Philippe (pouvoir à M-C. DUBREUCQ).

Secrétaire de séance : Brigitte BLIMOND

Compte rendu affiché le : 15 novembre 2019

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2019.

☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DE LA SOMME (FDE80).

Monsieur le Maire présente la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en date du 25 janvier 2019 visée par la préfecture le 03 mai 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE80 et les nouveaux statuts proposés, notamment :

- la révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;*
- la création de nouvelles compétences optionnelles :*
 - points de ravitaillement en gaz ou hydrogène*
 - vidéo protection*
 - service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données)*
 - production d'énergies renouvelables*
- la mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte ;*
- la possibilité pour les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes :*
 - 1 délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve les nouveaux statuts proposés qui ont été approuvés par le Comité de la Fédération le 25 janvier 2019 ;*
- donne un avis favorable pour l'adhésion à la fédération des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire des communes de la Fédération et qui en font la demande ;*
- donne son accord pour que l'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre auquel adhère la commune, si cet établissement en fait la demande, puisse adhérer à la Fédération.*

III - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT.

Arrivée de M. LEFEVRE.

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1/ D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

2/ De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

IV - CONVENTION POUR GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA TELEPHONIE AVEC SOMME NUMERIQUE.

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de prestations de services de communications électroniques en groupement de commandes afin de bénéficier d'économies tarifaires sur ces services,

Le Conseil municipal,

- Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics
- Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'Acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie » portant sur les services de communications électroniques et de connectivité associée,

DELIBERE :

Article 1 : La commune adhère au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la commune ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

V - AUTORISATION DE VENTE AU SYNDICAT SCOLAIRE DES LITS ACHETES EN 2017 POUR L'ECOLE MATERNELLE.

Monsieur THEO, adjoint au maire et président du Syndicat Scolaire, explique qu'à la relecture des statuts du SISCO il s'est aperçu qu'il y est stipulé que le Syndicat Scolaire doit prendre en charge les matériels et mobiliers utilisés par les classes du regroupement.

De ce fait, les quatre lits et matelas achetés en 2017 pour la classe de maternelle par la commune auraient dû l'être par le SISCO.

Après accord du trésorier de Moreuil receveur syndical et délibération du SISCO en date du 23 août 2019 actant cette prise en charge, la commune peut revendre ces mobiliers au SISCO.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur THEO,

- donne son accord pour vendre les quatre lits et matelas achetés le 17 juillet 2017 à la société WESCO pour la somme de 1 192.87€ (facture IW809539), au Syndicat Intercommunal Scolaire Grattepanche-Rumigny-Hébécourt pour cette même somme ;

- enregistre l'opération comptable de cette cession comme suit :

ID 21311/21 op 136 :..... 1 192.87€

IR 2184/040 : 1 192.87€

FD 675/042 : 1 192.87€

FR 775/77 : 1 192.87€

VI - DM N°2.

Madame DUBREUCQ, adjointe au maire chargée des finances, informe les membres du Conseil Municipal des diminutions et augmentation de crédits comme suit :

021/021 - IR Virement de la section de fonctionnement 31 000.00€

023/023 - FD Virement à la section d'investissement..... 31 000.00€

10226/10 - IR Taxe d'aménagement..... 8 659.00 €

1321/13 - IR Etat & établissements nationaux - 10 034.00€

165/16 - IR Dépôts et cautionnements 394.00 €

165/16 - ID Dépôts et cautionnements..... 394.00 €

202/20 - ID Frais documents d'urbanisme 1 560.00 €

2041511 - ID Op 125 ralentisseurs rue de Rumigny	- 6 000.00 €
2128 - ID Op 111 aménagement terrain salle communale	2 000.00 €
21311 - ID Op 127 VMC école maternelle	900.00 €
21311 - ID Op 136 bâtiment communal	3 665.00 €
2135 - ID Op 133chaudière et chaufferie mairie.....	- 19 000.00
2151 - ID Op 137 réseau électrique rés le Clos de Blimont	40 000.00 €
2152 - ID Op 135 aménagement sécuritaire voiries.....	4 000.00 €
2158 - ID Op 72 atelier matériel	4 560.00 €
21757 - ID Op 72 atelier matériel	- 4 560.00 €
2183 - ID Op 42 Matériel informatique.....	2 500.00 €

60612 - FD Energie électricité	- 5 500.00 €
60621 - FD Combustibles	- 3 500.00 €
6064 - FD Fournitures administratives	1 067.00 €
6068 - FD Autres matières & fournitures.....	- 5 300.00 €
615221 - FD Bâtiments publics	- 3 500.00 €
615231 - FD Voirie.....	- 1 000.00 €
61551 - FD Entretien matériel roulant	1 000.00 €
61558 - FD Entretien autres biens.....	- 500.00 €
627 - FD Services bancaires et assimilés	200.00 €
6284 - FD Redevance pour service rendu	400.00 €
6411 - FD Personnel titulaire	2 500.00 €
6413 - FD Personnel non titulaire.....	- 600.00 €
6455 - FD Cotisations Assurances.....	- 900.00 €
6456 - FD Cotisations FNC.....	600.00 €
6488 - FD Autres charges.....	500.00 €
6535 - FD Formation élus	- 400.00 €
65548 - FD Autres contributions	- 2 500.00 €
6558 - Autres dépenses	- 200.00 €

73111 - FR Taxes foncières et d'habitation	1 900.00 €
73223 - FR FPIC Fonds national de péréquation	1 100.00 €
7343 - FR Taxes sur les pylônes	300.00 €
7381 -FR Taxe additionnelle sur les droits de mutation.....	8 600.00 €
7388 - FR Autres taxes diverses.....	- 1 000.00 €
7788 - FR Produits exceptionnels.....	2 467.00 €

Pour un total général de:

- dépenses.....	43 386.00€
- recettes	43 386.00€

VII - REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL.

Le loyer est actuellement de 418.74€ et les charges de chauffage et redevance d'enlèvement des ordures ménagères de 85.89€ (pour le chauffage et les ordures ménagères).

M. TATTEBAUT relève qu'il serait utile d'avoir un chauffage indépendant de celui de la mairie.

Les membres du Conseil Municipal demandent à ce que ce point à l'ordre du jour soit reporté car ils n'ont jamais visité le logement communal pour le loyer duquel il leur est demandé de délibérer.

Mme BLIMOND va se charger de calculer les charges de chauffage en fonction des surfaces et volumes à chauffer.

VIII - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Dominique HESDIN :

* Travaux rue de la Vallée et résidence Clément :

- les poteaux ont été démontés mais il en reste 2/3 qui vont l'être rapidement
- mise en sens unique de la résidence Clément
- des bacs à fleurs vont en délimiter les entrées.

* Travaux à la salle :

- le parking est fini, les plantations devraient être réalisées en novembre.

Une flaque semble se former au bout du parking, Monsieur le Maire va surveiller lors des prochaines fortes pluies.

* les tilleuls de l'entrée de la résidence Anthelme sont très hauts et à tailler. Monsieur le Maire a demandé un devis à la société Elag Conseils.

* Monsieur le Maire et les propriétaires du Centre Equestre ont réunis les propriétaires jouxtant la chaussée Brunehaut espérant un accord pour sa réfection.

Aucune solution n'a été retenue.

Monsieur le Maire a initié une réunion avec le Conseil Départemental le 28 novembre prochain afin de trouver une solution.

* Monsieur le Maire a de nouveau signalé l'état de délabrement de la mare aux services compétents d'Amiens Métropole. Le problème devrait être pris en compte lors des prochains budgets.

* Monsieur le Maire signale qu'un banc de la salle communale a été démoli par un véhicule. L'assureur de celui-ci va prendre en charge son remplacement.

* Après maintes réclamations auprès de l'assureur de la commune, Monsieur le Maire a finalement obtenu une prise en charge des dégâts occasionnés sur le trottoir du numéro 13 de l'allée du Cèdre. Le chèque est arrivé en mairie et la société chargée du parking de la salle s'en est occupé.

2/ Marie-Claire DUBREUCQ :

* La compagnie Art Tout Chaud donne des représentations à la maison.

Lors d'un apéritif entre voisins, un comédien vient animer la soirée lors d'un show d'environ une heure.

* Point sur le chantier de la résidence le Clos de Blimont : les travaux avancent correctement.

3/ Francis ANDRIEU :

Signale que la vaisselle est régulièrement rendue sale par les locataires indécents.

4/ Stéphane VAN DE MOORTELE signale que :

- le SIVOM de Boves va changer de nom et de siège social puisque Boves n'y adhère plus.

Les conseils municipaux vont devoir délibérer pour entériner ces changements.

- le SIVOM n'a pas réceptionné la réfection de la VC9 car elle n'a pas été correctement réalisée.

Une réunion est prévue avec l'entreprise le 26 novembre.

- il n'y a plus d'émulsion sur son trottoir car l'eau descend dans sa propriété. Monsieur le Maire a demandé au responsable d'Amiens Métropole de venir faire un point sur les différentes anomalies.

- une grosse couche de terre déposée par un tracteur sur l'entrée de la RD1001 rendait la route très dangereuse la veille. Monsieur le Maire est intervenu auprès de l'agriculteur qui a déposé un panneau alertant les automobilistes et s'est engagé à nettoyer.

5/ Brigitte BLIMOND va créer une association d'enfants déficients auditifs et souhaite savoir si la commune pourra prêter la salle. Monsieur le Maire répond que la salle est principalement réservée aux associations du village qui organisent des manifestations en direction des habitants du village.

Séance levée à 22h05.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel